

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 07 MARS 2007

Réuni sous la présidence de M. Yves MASSAROTTI, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 – Approbation comptes administratifs

Le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité. Il présente un excédent de fonctionnement de 1 340 744.39 € et un déficit d'investissement de 324 966.95 €, soit un excédent global de clôture de 1 015 777.44 €

Le montant total des dépenses (fonctionnement et investissement) s'élève à la somme de :
4 577 695.96 €

Le montant total des recettes (fonctionnement et investissement) s'élève à la somme de :
5 593 473.40 €

Le compte administratif du service eau-assainissement est également approuvé à l'unanimité. Il présente un excédent de fonctionnement de 28 445.34 € et un excédent d'investissement de 243 151.43 €, soit un excédent global de clôture de 271 596.77 €.

Le montant total des dépenses (fonctionnement et investissement) s'élève à la somme de :
481 735.00 €

Le montant total des recettes (fonctionnement et investissement) s'élève à la somme de :
753 331.77 €

2 – Conventions avec la CCFG

- Les conventions concernant la mise à disposition de personnel, dans le cadre du service de l'enfance, notamment pour la surveillance de la cantine et la gestion des services sont approuvées.

- La convention de mise à disposition des voiries, dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien de voirie communautaire » est acceptée, étant bien entendu que la commune reste propriétaire de ces voies.

3 – Adhésion au système de certification forestière

La Commune décide d'adhérer Rhône-Alpes au système de certification forestière (PEFC)

4 – Convention agriculteur

Les termes de la convention à intervenir avec les agriculteurs de la commune, dans le cadre du soutien à l'activité agricole sont acceptés

5 – Ecole maternelle – acquisition mobilier

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle, il est décidé d'acquérir du mobilier, un photocopieur et enfin afin de conserver le même numéro de téléphone pour la maternelle et la primaire, une installation téléphonique va être installée

6 – Ecole Maternelle - effectifs

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par laquelle ce dernier nous informe qu'il a arrêté les premières mesures de carte scolaire et qu'un retrait d'emploi est susceptible d'intervenir à la rentrée scolaire de septembre prochain, PREND acte de cette décision regrettable compte tenu de l'effort financier considérable consenti par la commune qui vient d'achever une nouvelle école maternelle, CHARGE Monsieur le Maire de mobiliser toutes actions nécessaires au maintien de cette 3^e classe, compte tenu des effectifs – 78 enfants – sans compter les inscriptions à venir

6 – Proposition de la Poste pour de nouvelles enveloppes

Afin de promouvoir la commune et en collaboration avec la Poste, de nouvelles enveloppes illustrées vont être imprimées, une partie sera à l'usage de la Mairie et l'autre partie pourra être acquise au bureau de poste (ces enveloppes sont pré-timbrées).

7 – Questions diverses

Des subventions sont attribuées à diverses associations afin de les soutenir lors de manifestations exceptionnelles

Vu pour être affiché le 12 MARS 2007

conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,